

Impact

ODD principal

ODDs secondaires



| Input | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|-----------|------|---------|---------|----------|----------|
| Total ressources engagées | Montant € | - | 7 108 € | 8 390 € | 10 308 € | 11 539 € |
| Output | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Nombres d'évènements publics | Nombre | 0 | 4 | 6 | 5 | 4 |
| Outcome | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
| Ventes de produits Fairtrade lors d'évènements de sensibilisation | Montant € | | 966 € | 1 242 € | 986 € | - € |

Début initiative : juillet 2014

Production de la fiche

| | |
|------------------------|-------------------------------------|
| Opération d'inventaire | Schiffange 2019 |
| Rédacteur fiche | Deveco SA - Mike van Kauenbergh |
| Acteurs de terrain | Paul Weimerskirch Jérôme Courtoy |
| Valideur inventaire | Albert Kalmes |

Fairtrade Gemeng

Identification

| | |
|-------------------------|---|
| | Entité légale |
| Nom | Fairtrade Team Schëffleng |
| Adresse | Avenue de la Libération L-3801 Schifflange |
| Web | www.schifflange.lu |
| Email | |
| Responsable/ Contact | Paul Weimerskirch 54.50.61.1 paul.weimerskirch@schifflange.lu |
| Forme juridique | Commune |
| Date création | |

| | |
|----------------------|---|
| Note Identification: | Le Conseil communal de Schifflange a adopté une résolution en vue de devenir "Fairtrade Gemeng" le 11 juillet 2014. |
|----------------------|---|

Intention

Quelle était l'intention de ceux qui ont lancé cette initiative ? Quelle tendance l'initiative veut-elle influencer ? Quel effet de réduction d'effets indésirables ou d'augmentation d'effets désirables est recherché ?

Agir à Schifflange pour le commerce équitable et pour le développement durable dans le cadre des actions du Fairtrade Lëtzebuerg par :

- * la consommation de produits qui contribuent à propager une économie au service des humains, quel que soit le pays de provenance des produits choisis ;
- * la volonté de refuser la consommation de produits pour l'élaboration desquels des humains auraient été exploités, maltraités, mal payés ou discriminés ;
- * la primeur donnée à la nourriture issue de cultures respectueuses de l'environnement, ainsi qu'aux produits dont l'empreinte de production n'impacte pas négativement la Terre et les humains qui les fabriquent ;
- * des critères visant à améliorer les conditions de vie des producteurs au Sud.

"Le travail est axé sur trois piliers : la sensibilisation, la motivation et la promotion des produits du commerce équitable" (art. 1 des statuts de l'asbl "Fairtrade Team Schëffleng").

Description Initiative

Décrire en quoi consiste l'activité du collectif. Le cas échéant, mentionner les projets futurs.

Une commune Fairtrade est une commune qui a décidé d'offrir et de consommer – à chaque occasion qui se présente – des produits portant le label Fairtrade, la certification internationale qui garantit un commerce équitable aux petits producteurs en Afrique, Asie et Amérique latine. La réussite du programme et l'obtention du titre « Fairtrade Gemeng » requièrent la participation des acteurs locaux et un engagement collectif. Responsables politiques, commerçants, travailleurs, enseignants, étudiants, écoliers, consommateurs, etc. tous peuvent jouer un rôle pour donner plus de chances aux produits équitables. Il est à la portée de chacun de privilégier les produits issus du commerce équitable, mais en unissant ses forces, une commune Fairtrade peut accomplir encore bien davantage pour les personnes des pays du Sud et pour le commerce équitable au Luxembourg. Il existe différents standards de base, adaptés aux situations des producteurs dans les pays en Afrique, Amérique latine et Asie. Parmi ces standards, les plus importants sont ceux qui concernent les coopératives de petits producteurs et les plantations, ainsi que les standards qui fixent les critères commerciaux. Ces standards définissent les conditions que les producteurs et les commerçants doivent remplir afin d'obtenir la certification Fairtrade. Les conditions étant différentes pour chaque produit, il existe, en complément des standards de base, des standards spécifiques pour chaque produit. Les prix minimaux et les primes Fairtrade sont déterminés selon le produit et l'origine et sont adaptés le cas échéant.

Pour être certifiée équitable, "Fairtrade Gemeng", une commune doit se conformer à cinq critères :

1. Existence d'un Groupe d'Action Local (GAL) Fairtrade qui veille à développer le programme au sein de la commune
2. Politique d'achats de la commune de produits Fairtrade
3. Actions de sensibilisation & visibilité dans les médias communaux
4. Éducation au développement & participation active des acteurs de la commune
5. Promotion active de soutien à l'offre de produits Fairtrade des commerçants de la commune

Après avoir fonctionné comme GAL sous l'égide de la Commune, les membres GAL ont décidé de se constituer en asbl dont l'assemblée constitutive s'est tenue le 16/10/2018.

En octobre 2018, la municipalité de Marcala (Honduras) a été jumelée avec la commune de Schifflange. Marcala venait d'être certifiée "Ciudad del comercio justo" et le jumelage se fait autour du commerce équitable, de café notamment. La Commune a lancé en 2018 le "Schëfflenger Kaffi", un produit certifié Fairtrade. Il s'agit d'un café bio 100% Arabica produit par la coopérative COMSA dans la région de Marcala.

Faiblesses - Menaces

Décrire en quoi l'activité du collectif pourrait avoir des faiblesses au regard de certaines cibles. Un exemple de faiblesses serait des créations d'emplois qui généreraient d'importantes pollutions environnementales ou une énorme ponction sur les ressources en eau ou sur un biotope protégé. Un exemple de menace serait la possibilité de plainte d'une entreprise du secteur à but lucratif pour la concurrence déloyale que lui ferait une initiative subventionnée du secteur social.

Fairtrade Gemeng

Classification Cible(s) ODD

1. Pour être prioritaire, il faut qu'il ressorte clairement de la description de l'intention qu'une cible soit impactée.
2. Si plusieurs cibles sont impactées, la cible la plus pertinente sera la "Cible prioritaire". Cette cible définit l'ODD prioritaire.
3. Toute autre cible d'autres ODDs que l'ODD prioritaire sera indiquée dans la zone "Cibles secondaires". Dans l'onglet "Résumé", l'initiative sera également associée à ces ODDs à titre secondaire.

ODD principal



Cible prioritaire de l'ODD principal

| | |
|--------------------|--|
| 12.1 | Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement |
| Commentaire | Liaison avec les missions d'une Fairtrade Gemeng (objectif requis, cf. critère 3) : Tous les ans, organiser au minimum une action de sensibilisation au commerce équitable orientée vers le grand public. |

Autres cibles de l'ODD principal

| | |
|--------------------|---|
| 12.7 | Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales |
| Commentaire | Liaison avec les missions d'une Fairtrade Gemeng (objectifs requis, cf. critère 2) : L'administration communale s'engage à offrir/consommer des produits équitables au sein de l'administration communale et lors de tout événement externe organisé par l'administration, dont le café labellisé Fairtrade en exclusivité, et en cherchant à développer le plus largement possible son recours aux produits du commerce équitable. Un/e employé/e est chargé/e au commerce équitable au sein de l'administration. Toutes les personnes en charge des achats au sein de l'administration sont sensibilisées au commerce équitable. Le nouveau personnel communal ayant rejoint l'administration est informé du programme Fairtrade Gemeng et invité à participer. |

| | |
|--------------------|---|
| 12.8 | D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature |
| Commentaire | Pour une première certification, liaison avec les missions d'une Fairtrade Gemeng (objectifs requis, cf. critères 3, 4 et 5) : * Informer l'ensemble des acteurs locaux (écoles, Maisons Relais, associations, entreprises, commerces et établissements Horeca sur le programme Fairtrade Gemeng et les inviter à participer. (cf. critères 4 et 5) * Diffuser au minimum deux publications relatives au programme Fairtrade et /ou au commerce équitable à travers les médias communaux. (cf. critère 3) Pour une recertification, liaison avec les missions d'une Fairtrade Gemeng (objectifs requis, cf. critères 3, 4 et 5) : * Tous les ans, sensibiliser les associations en vue de leur participation au programme, de même qu'idéalement les entreprises. (cf. critère 4) * Tous les ans, sensibiliser activement un commerce et un établissement Horeca. (cf. critère 5) * Diffuser au minimum deux publications relatives au programme Fairtrade et /ou au commerce équitable à travers les médias communaux. (cf. critère 3) |

| | |
|--------------------|--|
| 12.a | Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables |
| Commentaire | Liaison sur le long terme avec les missions d'une Fairtrade Gemeng : * En développant l'intérêt pour le commerce équitable et subséquemment les ventes de produits labellisés Fairtrade, les communes ont un impact sur la prime Fairtrade générée par les ventes de produits. Cette prime est obligatoirement utilisée pour des projets sociaux bénéficiant à l'ensemble de la communauté et décidés démocratiquement par les membres de coopérative. * Une part de la prime est obligatoirement destinée à l'optimisation des infrastructures. * Les coopératives bénéficient également de formations, entre autres sur les bonnes pratiques agricoles, l'adaptation aux problèmes de production induits par le changement climatique, ainsi que des formations sur la gestion des eaux usagées et des déchets. |

ODDs secondaires



Cibles des ODDs secondaires

| | |
|--------------------|---|
| 2.1 | D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante |
| Commentaire | Liaison sur le long terme avec les missions d'une Fairtrade Gemeng à travers les critères économiques du système Fairtrade : * le prix minimum garanti couvre les coûts d'une production durable et permet donc aux familles de producteurs de mener une vie en dignité * prime Fairtrade à investir dans des projets sociaux bénéficiant à toute la communauté * relations commerciales durables entre les coopératives de producteurs et les importateurs * réinvestissement permettant de planifier à long terme |

| | |
|--------------------|--|
| 2.c | Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires |
| Commentaire | Idem 2.1 |

Fairtrade Gemeng



| | |
|--------------------|--|
| 2.4 | D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols |
| Commentaire | Liaison sur le long terme avec les missions d'une Fairtrade Gemeng à travers les critères écologiques du système Fairtrade : * liste de substances chimiques interdites * cultures respectant l'environnement * prime supplémentaire pour promouvoir l'agriculture biologique * interdiction de toute forme d'OGM |

| | |
|--------------------|---|
| 8.4 | Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière |
| Commentaire | Liaison sur le long terme avec les missions d'une Fairtrade Gemeng : * Les coopératives bénéficient de formations sur les bonnes pratiques agricoles, l'adaptation aux problèmes de production induits par le changement climatique, ainsi que des formations sur la gestion des eaux usagées et des déchets. * Les coopératives ayant obtenu la certification bio, indépendamment de Fairtrade, bénéficient d'une prime bio additionnelle à la prime Fairtrade. * Les critères sociaux imposent le respect des normes de travail et de sécurité fixées par l'OIT. Il existe une liste rouge de pesticides et autres produits chimiques interdits chez Fairtrade, ainsi qu'une liste orange de substances autorisées sous certaines conditions. Ceci en vue de protéger les producteurs et l'environnement. |

| | |
|--------------------|---|
| 8.7 | Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes |
| Commentaire | Liaison sur le long terme avec les missions d'une Fairtrade Gemeng : * Les critères sociaux du système Fairtrade interdisent le travail illégal et l'exploitation des enfants. * De même, la liberté syndicale et le droit de réunion doivent être garanties. |

| | |
|--------------------|---|
| 8.8 | Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire |
| Commentaire | Liaison sur le long terme avec les missions d'une Fairtrade Gemeng : Idem : les critères sociaux imposent le respect de conditions de travail conformes aux normes de l'OIT, la liberté syndicale et le droit de réunion, l'interdiction de toutes formes de discrimination, ainsi que l'interdiction du travail des illégal et de l'exploitation des enfants. |



| | |
|--------------------|--|
| 17.3 | Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement |
| Commentaire | Liaison sur le long terme avec les missions d'une Fairtrade Gemeng : A travers la cotisation Fairtrade Gemeng versée annuellement à l'ONG Fairtrade Lëtzebuerg, les communes soutiennent les missions de sensibilisation au commerce équitable menées par l'ONG. Ce soutien est particulièrement important étant donné que la capacité de développement autonome des petits producteurs du grand Sud est entre autres liée aux ventes de produits labellisés Fairtrade dans les pays acheteurs et donc au degré de sensibilisation du public au commerce équitable. |

| | |
|--------------------|---|
| 17.11 | Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 |
| Commentaire | Liaison avec les missions d'une Fairtrade Gemeng (objectifs requis, cf. critères 2 et 3) : Le conseil communal adopte une résolution Fairtrade Gemeng dans laquelle la commune s'engage à soutenir le commerce équitable, à mener des achats publics cohérents avec son engagement en tant que Fairtrade Gemeng et à apporter son soutien logistique aux actions de sensibilisation au commerce équitable mises en œuvre au sein de la commune. (cf. critère 2) Une commune Fairtrade a pour objectif de sensibiliser la population au commerce équitable. Elle explique et diffuse le plus largement possible les valeurs du commerce équitable à travers des stands d'informations et des actions de sensibilisation. (cf. critère 3) A cet effet, le groupe d'action local Fairtrade coordonne les différentes actions de sensibilisation réalisées par, ou ensemble avec, les acteurs locaux. Tous les ans, au minimum une de ces actions est orientée vers le grand public. (cf. critère 3) |

| | |
|--------------------|--|
| 17.14 | Renforcer la cohérence des politiques de développement durable |
| Commentaire | Idem 17.11 |

| | |
|----------------------------------|--|
| Source des commentaires : | Valérie Murat - Fairtrade Luxembourg (voir V. Murat Justification cibles FT Gemeng.docx) |
|----------------------------------|--|

| | |
|--------------------|--|
| Rayonnement | Zone géographique concernée par l'initiative (Commune(s), Canton, Nation...) |
|--------------------|--|

| |
|------------------------|
| Commune de Schifflange |
|------------------------|